

Votre maison se met au vert !

La nouvelle réglementation thermique (RT 2012) mise en place par le Grenelle de l'environnement s'applique à toutes les constructions neuves à partir du 1^{er} janvier 2013. Elle a pour but de limiter la consommation énergétique des logements et de généraliser les Bâtiments Basse Consommation (BBC) et à Haute Performance Énergétique (HPE). Normes, équipements adaptés, alternatives en rénovation, budgets, découvrez les changements qu'imposent cette nouvelle réglementation et les solutions qui s'offrent à vous pour faire de votre maison une maison verte !

Les grandes lignes de la RT 2012

Cette nouvelle réglementation thermique repose sur trois axes principaux :

- La performance globale de l'habitat (Bbio). La qualité de votre habitation et son isolation dépendent de sa conception qui doit être étudiée en amont pour que le bâtiment puisse être au maximum autonome en énergie.



Contactez nous pour visiter notre maison témoin

12 rue René Gay - 31380 Montastruc-la-Conseillère
T 09 66 94 37 08 - contact@omea.fr
www.omea.fr

- La maîtrise de toutes vos consommations énergétiques (CEP). Les consommations des énergies primaires de votre maison ne doivent pas dépasser 50 kWh/m²/an. Cela comprend les postes du chauffage, de la climatisation, de la production d'eau chaude sanitaire, de l'éclairage et des auxiliaires.

- Le respect du bien-être (TIC). Pour garantir votre confort, la température inférieure de référence à ne pas dépasser est calculée à partir des données climatiques conventionnelles pour chaque zone géographique.

Une réglementation à suivre

Dès le dépôt du permis de construire, vous devez remettre une attestation de prise en compte de la réglementation thermique, c'est-à-dire une note de calculs. Il est donc préférable de faire appel à un professionnel du calcul thermique pour simplifier vos démarches.

Patrice Lucas, gérant de la société Omea à Montastruc-la-Conseillère, spécialisée dans la construction de maisons à ossatures bois, vous renseigne sur cette réglementation.

L'orientation, l'isolation, l'inertie, les protections solaires ou encore les proportions des vitrages sont des éléments clés de la construction de votre maison pour répondre à la RT 2012. Tout comme les systèmes de chauffage, de ventilation ou encore de production d'eau chaude qui doivent aussi être choisis avec soin.

Des visites obligatoires

Pour s'assurer que votre maison répond bien à la RT 2012, un test de perméabilité à l'air est obligatoire en fin de chantier. Il permet de justifier que votre maison ne perd pas de chaleur par des entrées d'air parasites. De même, la visite obligatoire par un tiers indépendant en fin de chantier permet de justifier que les calculs effectués dans la note de calculs initiatrice du projet ont bien été respectés. Les comptes rendus de ces deux visites doivent être remis à l'administration au moment de la déclaration d'achèvement des travaux.



Cette maison à ossature bois réalisée par la société Omea à Montastruc-la-Conseillère répond à la RT 2012.

hase

TOULOUSE



Sortie 14
5 rue A. Becquerel
ZA Triasis - 31140 LAUNAGUET
Tél. 05 61 35 58 10 - Port. 06 76 34 94 26
www.hase-toulouse.com